



Repères :

Partenaire de notre ville, soutenant le développement des modes de transport écologiques, l'association Projets et Actions pour des Territoires Solidaires propose un service de location de vélos et de voitures sans permis électriques : [PATS - Mobilité](#)

Pour agir davantage en faveur de l'environnement, Château-Thierry met à l'honneur les modes de déplacements doux. Progressivement, la voiture laisse plus de place aux autres usagers –cyclistes, piétons, bus- dans l'espace public, pour vivre la ville avec plus de confort.

Le vélo

Mode de transport écologique, rapide en ville et bon pour la santé, le vélo a toutes les raisons d'être mis en avant. Afin de développer au mieux son usage, toute remise en état de voirie sur la ville s'accompagne désormais d'aménagements de pistes ou de bandes cyclables.

Pour garer son vélo en sécurité et faciliter les trajets intermodaux, des emplacements de stationnement, collectifs ou individuels, sont également en libre accès à la gare ferroviaire.

Par ailleurs, l'association *P.A.T.S. Mobilité !* propose un service de location de vélos électriques, un système particulièrement pratique et efficace pour se hisser sur les coteaux de la vallée de la Marne !

Enfin, Château-Thierry est traversé par l'axe N15 Paris-Strasbourg, qui correspond également à la véloroute européenne reliant Paris à Prague. Dans le département de l'Aisne, Cet itinéraire fait l'objet d'un projet d'aménagement en Voie Verte. Pour profiter d'autant plus agréablement des paysages de notre vallée et des routes de la Champagne, la transformation de cet axe avec piste cyclable le long

de la Marne est à l'étude.

Les zones de rencontre

L'aménagement de zones de rencontre répond à un besoin essentiel : celui d'avoir des espaces de priorité piétonne, ouverts à tous les modes de transport. Dans ces zones, les piétons, prioritaires sur tous les autres usagers, peuvent circuler sur toute la largeur de la voirie. Par ailleurs, la vitesse y est limitée à 20km/h et toutes les chaussées sont ouvertes à double sens pour les cyclistes.

Les véhicules électriques

Pour développer l'usage des voitures ou scooters électriques, il est nécessaire de permettre aux conducteurs d'accéder à l'énergie pour recharger leur véhicule en tout lieu et à tout moment. C'est dans cette optique, inscrite dans une vision plus globale de développement durable, que Château-Thierry a récemment implanté des bornes de rechargement pour ce type de véhicules. Ainsi, 7 bornes sont réparties dans la ville :

- Au Pôle Jean-Pierre Lebegue, 14 rue de la Plaine
- À la mairie, place de l'Hôtel de Ville
- À l'entreprise GTIE, 5 rue de la Plaine
- Au garage Nissan, 3 avenue de l'Europe
- Au garage Renault, 58 avenue d'Essômes
- Au Leclerc, Zone Industrielle de la Plaine
- Au SARCT, 16 rue de la Plaine

Outre le fait qu'elles ne nécessitent pas de carburant, et réduisent de ce fait pollution environnementale et facture de déplacement, les voitures électriques ont beaucoup d'avantages. Silencieux, les moteurs électriques participent à la réduction de la pollution sonore et sont capables de couvrir l'essentiel des déplacements courants.

Les aires de covoiturage

Dans notre Sud de l'Aisne, zone rurale, la voiture reste un mode de transport indispensable, mais qui peut être partagé. Le covoiturage représente une alternative économique et un lien citoyen favorables à la planète. Le trajet domicile travail s'effectue souvent en voiture pour les habitants de Château-Thierry. Les avantages sont multiples : économies d'argent, fatigue moindre, convivialité, désengorgement du trafic, développement durable.

Château-Thierry possède trois aires de covoiturage :

- Une aire installée par la Communauté de Communes à proximité de l'autoroute A4. Elle facilite les trajets des usagers du covoiturage sur l'axe Paris-Reims. L'aire compte 10 places de stationnement dont une réservée aux personnes à mobilité réduite.
- Deux autres aires se situent sur les parkings de Leclerc et de Carrefour, davantage accessible

pour les résidents de Château-Thierry, pour un total de 20 places.

Co-voiturage - les règles à respecter et aires de stationnement

: Le covoiturage est un moyen simple et économique d'effectuer ses trajets du quotidien ou pour partir en voyages. Le principe est simple: partager entre collègues, amis ou via une plateforme un trajet allant du petit trajet du quotidien aux longs voyages pour les vacances afin de faire des économies et un geste pour l'écologie. Certaines règles sont à observer pour bien préparer votre trajet de covoiturage ou trouver une aide de covoiturage. A noter qu'il est conseillé d'effectuer une révision de sa voiture avant un long trajet en effectuant les contrôles d'usage, niveau d'huile, état des pneus, en sachant que vous pouvez vous renseigner pour en changer pour des pneus pas cher avec un état d'usure faible, etc... Consultez sur le site <https://www.service-public.fr> les informations et règles à suivre dans le cadre d'un covoiturage.

Source URL:<https://www.chateau-thierry.fr/article/promotion-des-deplacements-doux>